

Définition

Ce terme désigne tout acte d'humiliation ou d'intimidation effectué avec les outils de communication comme le téléphone portable, internet, les réseaux sociaux, de manière intentionnelle et répétée.

Exemples : les insultes, les moqueries et les menaces en ligne, la diffusion de rumeurs, la publication de photo ou vidéo embarrassante...

Les bons réflexes

Tu es victime : ☺ ose en parler à un adulte ☺ exprime ta souffrance
☺ garde des preuves (captures d'écran) ☺ ne fait pas justice toi-même
☺ demande de l'aide, du soutien ☺ signale le compte qui te blesse
TU NE DOIS PAS SUPPORTER CA ! NE RESTE PAS SEUL !

Tu es témoin : ☺ ne participe pas en likant ou partageant ☺ signale la situation à un adulte de l'école ☺ apporte ton soutien à la victime

N'AGIT PAS SEUL POUR PROTEGER LA VICTIME !

Pour l'intimidateur : ☺ réfléchis avant de publier ou de partager un contenu
☺ imagine-toi à la place de la victime ☺ présente tes excuses ☺ échange avec l'école et tes parents sur les bons usages du numérique

NE FAIT PAS A UN AUTRE CE QUE TU N'AIMERAIS PAS QUE L'ON TE FASSE !

Derrière un écran, c'est facile de s'en prendre à quelqu'un mais...



Conséquences

Pour la victime : souffrance, solitude, insécurité, peur d'aller à l'école, isolement, perte de confiance en soi, déprime, dépression, honte, envie de mourir... **IL FAUT AGIR VITE, C'EST GRAVE !**

La loi te protège :



La majorité numérique en France est fixée à l'âge de 15 ans depuis le 07 juillet 2023. L'âge requis par les réseaux sociaux pour créer un compte personnel varie entre 13 et 15 ans. Le non-respect de la loi engage la responsabilité des jeunes et celle de ses parents. Personne n'a le droit de publier une photo ou une vidéo sans demander l'autorisation aux personnes qui apparaissent dessus et à son auteur qui peuvent porter plainte.



Es-tu sûr d'être prêt à bien utiliser internet ?
Est-ce indispensable à 8,9 10 ou 11 ans ?